

Exposition sur la stratégie régionale de gestion de la bande côtière Modalités de mise en oeuvre

Producteur :
Le 31 mars 2014, à Mérignac

Destinataire :

1 | L'exposition

1.1 | Présentation

1.1.1 | Présentation générale de l'exposition

Le risque d'érosion côtière est un problème majeur pour le littoral aquitain. Il existe donc une attente forte des élus littoraux mais aussi des citoyens se traduisant par un intérêt important et croissant des médias vis-à-vis de ce dossier.

Par ailleurs, même si les documents produits par le GIP Littoral Aquitain ne s'inscrivent pas dans un contexte réglementaire précis (la stratégie régionale de gestion de la bande côtière ne correspond à aucun des outils prévus par la réglementation française en termes de prévention des risques) le document d'orientation et d'actions ambitionne d'orienter l'action des collectivités et des services de l'État pour la gestion du risque d'érosion côtière.

La présentation de ce sujet doit par conséquent être adaptée en fonction des différentes cibles. Pour cela, le GIP Littoral Aquitain a réalisé une exposition itinérante basée sur le contenu de la stratégie régionale.

Composée de 14 panneaux, l'exposition a pour but d'informer et sensibiliser le grand public de manière ludique et simple sur une version vulgarisée des éléments de contenu technique de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière. Elle traite de l'aléa, des enjeux, de la sensibilité régionale, des rôles et compétences de chacun dans la gestion du risque érosion côtière, des modes de gestion, des stratégies régionale et locales ainsi que de la relocalisation des activités et des biens.

L'exposition a été réalisée par le GIP Littoral Aquitain sous la présidence de Renaud Lagrave, Vice-Président de la région Aquitaine avec l'appui financier de l'Europe (FEDER), du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Préfecture de Région (FNADT) et l'appui technique des membres du comité technique de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière : Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseils Généraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, intercommunalités du littoral Aquitain.

1.1.2 | Public visé

L'exposition sur la stratégie régionale est conçue pour trois types de publics :

- les partenaires du GIP Littoral Aquitain ;
- les administrés des collectivités locales membres du GIP Littoral Aquitain engagées dans une démarche de stratégie locale ;
- le grand public sensible aux risques côtiers (scolaires, scientifiques, etc.).

L'exposition sert de support et permet d'illustrer les actions menées par le GIP Littoral Aquitain dans le cadre de la stratégie régionale. Elle peut être utilisée pour deux types de manifestations :

- réunions grand public prévue dans le cadre de la relocalisation des biens et des activités ;
- réunions institutionnelles et partenariales de présentation de la stratégie régionale ou de déclinaison en stratégies locales.

L'objectif de présenter l'exposition lors de ces évènements est de disposer d'un support d'informations permettant de présenter le cadre global de la démarche ainsi que de disposer d'éléments plus approfondis sur les résultats de la stratégie régionale. Les panneaux de l'exposition pourront être présentés individuellement en fonction de la thématique abordée lors de ces réunions.

Enfin, les panneaux de l'exposition peuvent être exposés afin de sensibiliser aux risques côtiers et aux démarches entreprises pour les prévenir et les gérer soit :

- dans un établissement scolaire, à destination des élèves ;
- dans une médiathèque, ou centre culturel, à destination des habitants ;
- dans un établissement de diffusion de la culture scientifique et technique de type Cap Science, à destination des intéressés.

1.2 | Les panneaux de l'exposition

1.2.1 | Composition de l'exposition

L'exposition sur la stratégie régionale de gestion de la bande côtière est composée de 14 panneaux :

N° de panneau	Titre du panneau
panneau 0	Signalétique
panneau 1	L'érosion côtière en Aquitaine : une stratégie innovante
panneau 2	L'aléa érosion côtière
panneau 3	L'aléa côte sableuse
panneau 4	L'aléa côte sableuse
panneau 5	L'aléa côte rocheuse
panneau 6	L'aléa côte rocheuse
panneau 7	Les enjeux menacés par l'érosion côtière
panneau 8	Les grands enjeux du littoral aquitain
panneau 9	Le risque d'érosion côtière
panneau 10	Le risque d'érosion côtière en aquitane
panneau 11	Les différents modes de gestion
panneau 12	La répartition des rôles et des compétences
panneau 13	Une stratégie régionale innovante
panneau 14	Comment réagir face au risque ?
panneau 15	La stratégie locale de gestion de la bande côtière
panneau 16	La relocalisation des activités et des biens

1.2.2 | Objectif des panneaux

Le contenu de chacun des panneaux a un objectif bien précis.

N° de panneau	Objectif du panneau
panneau 0	Attirer l'œil sur l'expo, signaler l'entrée de l'expo, etc.
panneau 1	Introduire l'exposition par l'image et le titre.
panneau 2	Définir et illustrer l'aléa érosion côtière.
panneau 3	Présenter les phénomènes qui touchent la côte sableuse.
panneau 4	Présenter la méthodologie et la cartographie de l'aléa érosion sur la côte sableuse.
panneau 5	Présenter les phénomènes qui touchent la côte rocheuse.
panneau 6	Présenter la méthodologie et la cartographie de l'aléa mouvements de terrain sur la côte rocheuse.
panneau 7	Présenter les enjeux concernés. Réponds à la question qu'est-ce qu'un enjeu ?
panneau 8	Détailler les grands enjeux du littoral aquitain.
panneau 9	Présenter le risque et sa définition.
panneau 10	Présenter la cartographie et les chiffres clés. Montrer la réalité de la menace à travers des exemples concrets.
panneau 11	Présenter les différents modes de gestion existants. Présenter leurs conséquences positives et négatives sur le fonctionnement du littoral à travers des exemples.
panneau 12	Identifier les acteurs de la prévention et de la gestion des risques en Aquitaine.
panneau 13	Présenter la démarche de construction de la stratégie régionale et son contenu.
panneau 14	Présenter les actions que peuvent mener les citoyens en matière de gestion du risque c'est-à-dire donner des recommandations sur la conduite à tenir en cas de risque et les attitudes à adopter pour limiter les situations à risque.
panneau 15	Présenter la déclinaison locale de la vision globale et informer le public des actions de la collectivité.
panneau 16	Répondre aux questions : Qu'est-ce que la relocalisation ? Comment l'envisager ?

1.3 | Descriptif technique de l'exposition

17 panneaux roll up

Format 850x2000 mm sur bâche M1 310µ

Emprise au sol : 0.3 m² (par panneau) soit 5.35 m² (surface totale)

Colis : 90 x 10 x 10 cm pour 3,3 kg

1.4 | Placement et consignes de montage technique

1.4.1 | Schéma des différentes possibilités de placement des panneaux

Les panneaux de l'exposition peuvent être placés différemment en fonction de l'agencement de la salle.

De manière classique, les panneaux peuvent être disposés les uns à la suite des autres en suivant les murs de la salle. Des groupements doivent tout de même être respectés pour faciliter la compréhension du contenu des panneaux.

Panneaux indissociables :

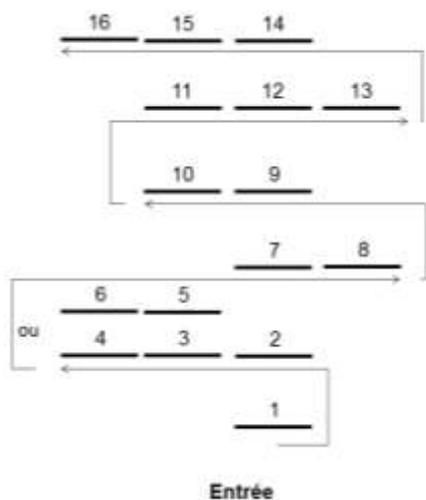
Les panneaux 2, 3 et 4 ou 2, 5 et 6 concernent la présentation de l'aléa soit sur la côte sableuse soit sur la côte rocheuse.

Les panneaux 7 et 8 concernent la présentation des enjeux.

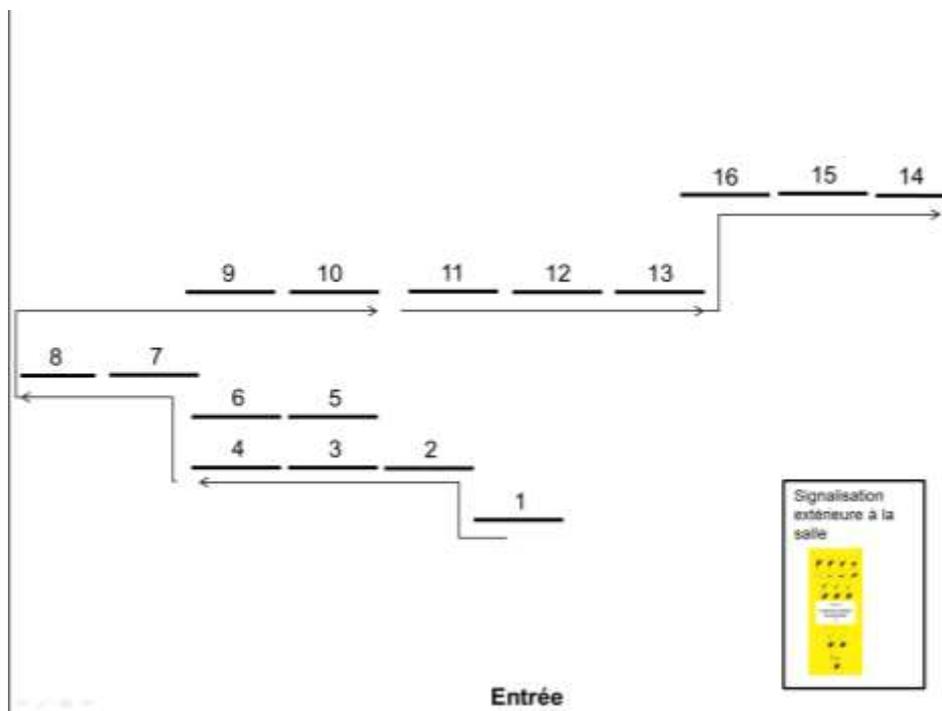
Les panneaux 9 et 10 concernent la présentation du risque.

D'autres possibilités de placement des panneaux :

- possibilité 1 : « alignement » des panneaux avec un fond photographique pour un effet visuel de profondeur. Circulation des visiteurs en zigzag.



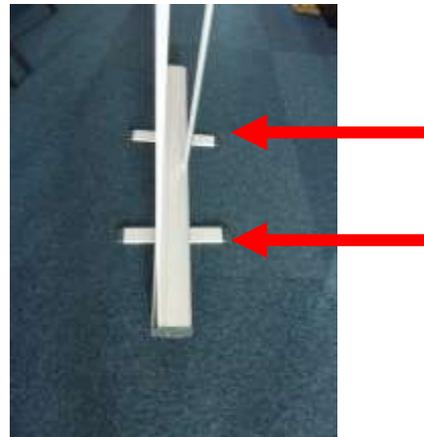
- possibilité 2 : vision globale de tous les panneaux de l'exposition dès l'entrée dans la salle. Circulation des visiteurs en S.



1.4.2 | Consignes de montage



Veillez à bien introduire la barre verticale dans l'encoche noire prévue à cet effet située sur la base de la structure.



Veillez à bien disposer les deux pieds perpendiculairement à la base de la structure afin de garantir la stabilité du panneau au sol.



Panneau 7

2 | Activités autour de l'exposition

2.1 | Document à consulter sur place

Deux documents associés à l'exposition sur la stratégie régionale peuvent être mis à consultation libre sur place :

- une version A3 de la stratégie régionale ;
- des plaquettes de présentation de la stratégie régionale.

2.2 | Supports multimédia

Le GIP Littoral Aquitain dispose du documentaire C'est pas sorcier « Quand la mer attaque la terre ». Ce documentaire peut être diffusé lors de l'exposition pour aller plus loin dans l'explication des phénomènes d'érosion.

Si la salle dispose d'ordinateur en libre utilisation, les pages internet des sites du GIP Littoral Aquitain, de l'Observatoire de la Côte Aquitaine et du Réseau de Recherche Littorale Aquitaine peuvent être présentées.

2.3 | Lien avec les programmes scolaires

La visite de l'exposition peut contribuer au développement de différents piliers du socle commun (connaissances, capacités et attitudes) des programmes scolaires des écoles élémentaires, collèges et lycées.

Ecole élémentaire

L'exposition permet de découvrir des aspects peu accessibles dans les principaux éléments de la culture scientifique.

Compétence 1	La maîtrise de la langue française
Compétence 2	La pratique d'une langue vivante étrangère
Compétence 3	Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
Compétence 4	La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
Compétence 5	La culture humaniste
Compétence 6	Les compétences sociales et civiques
Compétence 7	L'autonomie et l'initiative

L'exposition peut être utilisée pour la compétence 3 en ce qui concerne la culture scientifique et technologique, notamment lors de l'apprentissage de la structure et du fonctionnement de la Terre et de l'Univers.

Collège

La visite de l'exposition peut permettre d'aborder différents points du programme de sciences de la vie et de la Terre pour comprendre le fonctionnement de la Terre et de l'environnement notamment pour prendre conscience des règles de sécurité et de la nécessité pour chacun de se sentir responsable face à l'environnement.

L'exposition peut servir d'illustration pour observer l'environnement proche afin d'en comprendre ses aspects

Lycée

La visite de l'exposition peut permettre d'aborder une des thématiques du programme de science de la vie et de la Terre en seconde générale : « la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ».

L'exposition peut permettre de développer un des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée : le recul du trait de côte. Elle peut permettre également de favoriser l'apprentissage à exercer sa responsabilité en matière d'environnement.

3 | Modalités de prêt

L'exposition est prêtée à titre gratuit, en priorité aux collectivités locales aquitaines engagée dans une démarche de stratégie locale qui en font la demande.

Renseignements et réservation

Disponible sur demande à contact@littoral-aquitain.fr

3.1 | Durée du prêt

L'exposition est prêtée pour une durée minimale de 3 semaines et maximale de 3 mois (incluant le transport, le montage et démontage) suivant le planning de circulation de l'exposition. Elle peut être empruntée soit dans son intégralité soit panneau par panneau.

L'exposition est prêtée uniquement à la structure en ayant fait la demande et ne peut être présentée dans un autre lieu que celui indiqué dans la demande de prêt/ réservation (formulaire) pendant la durée du prêt.

La convention de prêt pourra être reconduite au-delà de la période arrêtée sur demande expresse du bénéficiaire et sous réserve des disponibilités du calendrier des réservations.

3.2 | Convention

Le prêt donne lieu à signature d'une convention entre le GIP Littoral Aquitain et le représentant légal de la structure emprunteur. Elle fixe les conditions et la durée de prêt ainsi que les obligations respectives de chacun.

3.3 | Responsabilités

Le matériel de l'exposition est sous la responsabilité de l'emprunteur, toute dégradation ou perte sera à sa charge.

En cas de litige, l'emprunteur s'engage à rembourser au GIP Littoral Aquitain la valeur du montant des dégâts. Pour information, la valeur unitaire de réimpression d'un panneau de l'exposition est de 173,42 €.

3.5 | Emprunt

L'exposition sera retirée au GIP Littoral Aquitain.

Le jour de la récupération de l'exposition, après avoir procédé conjointement à un état des lieux des éléments composant l'exposition (formulaire), le prêteur et l'emprunteur signent la convention de prêt.

3.6 | Conditions d'exposition

Les panneaux de l'exposition sont prévus pour une utilisation en intérieur. Seul le panneau n° 1 peut être exposé en extérieur.

L'emprunteur s'engage notamment à :

- exposer les panneaux constitutifs de l'exposition dans un endroit sain et protégé de toute humidité ;
- respecter les règles relatives à la lutte contre l'incendie : interdiction de fumer, extincteur à proximité, etc.
- ne pas déplacer l'exposition une fois installée ;
- ne pas écrire sur les panneaux de l'exposition (même au feutre effaçable) ;
- présenter les panneaux sous le contrôle de l'emprunteur qui s'engage à assurer une présence humaine lors des horaires de consultation de l'exposition au public.

Le GIP Littoral Aquitain met à la disposition de l'emprunteur un guide de lecture de l'exposition pour faciliter l'animation de celle-ci.

3.7 | Retour

Le jour du retour de l'exposition, le prêteur et l'emprunteur réalisent conjointement un état des lieux de fin d'exposition.

3.8 | Transport / montage

Transport à la charge de l'emprunteur aller et retour.

L'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions d'usage pour le transport du matériel.

Le montage et le démontage de l'exposition sont pris en charge par l'emprunteur sous la supervision d'un agent du GIP Littoral Aquitain.

3.9 | Création de panneaux supplémentaires

Le GIP Littoral Aquitain encourage l'emprunteur à réaliser 1 ou plusieurs panneaux spécifiques à la gestion du risque érosion côtière sur son territoire. Pour plus de renseignements contacter le GIP Littoral Aquitain.

3.10 | Communication et publicité

Tous les outils de communication (affiches, dépliants, tracts, etc.) et annonces par voie de presse (écrite et audiovisuelle) devront mentionner obligatoirement le partenariat avec le GIP Littoral Aquitain par la mention suivante « Exposition mise à disposition par le GIP Littoral Aquitain ».

Lorsqu'une manifestation est organisée pour l'inauguration de l'exposition, l'emprunteur s'engage à inviter le président du GIP Littoral Aquitain et à prévoir la présence d'un représentant du GIP Littoral Aquitain dans le scénario de la manifestation.

4.11 | Rapport de publicité et fréquentation

L'emprunteur accepte d'envoyer au GIP Littoral Aquitain, un rapport sur la publicité et la fréquentation dans les 15 jours suivant la fermeture de l'exposition. Le compte rendu inclura :

- les chiffres sur la fréquentation ;
- la revue de presse de l'évènement ;
- des photos de l'installation, le cas échéant,
- toute information pertinente touchant la présentation de l'exposition dans les locaux de l'emprunteur et visant à améliorer la qualité de celle-ci.

L'emprunteur informera les visiteurs de la présence d'un livre d'or les invitant à commenter l'exposition.